



<https://www.safe-groupe.com/>

[Prendre contact !](#)

10 étapes pour assurer la sécurité incendie de votre entreprise

La sécurité incendie est un enjeu majeur pour les entreprises. Une préparation sérieuse réduit drastiquement les risques de pertes humaines, matérielles et financières. Voici un guide complet en 10 étapes pour instaurer une protection incendie efficace et durable.

1. Évaluer les risques d'incendie

Avant toute action, il est impératif d'identifier précisément les dangers potentiels.

Cette évaluation passe par :

- **Analyser les activités** : Certaines activités sont plus à risque (industrie chimique, ateliers mécaniques, stockage de matières inflammables).
- **Cartographier les locaux** : Localiser les équipements électriques, les sources de chaleur, les zones de stockage.
- **Considérer les facteurs humains** : Formations insuffisantes, mauvaise manipulation de produits ou équipements, etc.
- **Prendre en compte l'environnement** : Présence d'autres entreprises à risque à proximité, climat, configuration des bâtiments.

Un rapport d'évaluation des risques documenté est obligatoire pour de nombreuses entreprises et constitue la base du plan d'action.

Conseil : Faites appel à un expert en prévention incendie pour obtenir un diagnostic exhaustif.

2. Mettre en place un plan d'évacuation clair

Un plan d'évacuation efficace peut sauver des vies.

Il doit comporter :

- **Des itinéraires d'évacuation sûrs :** Balises claires, dégagées de tout obstacle.
- **Des points de rassemblement** en extérieur, à une distance sécurisée du bâtiment.
- **Des indications visibles :** Plans affichés à chaque étage, à proximité des issues.
- **Des accès handicapés** prévus (plans d'évacuation spécifiques aux PMR).

Exigences légales : Le plan doit être visible et compréhensible pour tous, y compris les visiteurs et intérimaires.

3. Installer les équipements de détection et d'alerte

La rapidité d'alerte est un facteur clé pour limiter les dégâts.

Les équipements essentiels comprennent :

- **Détecteurs de fumée** dans tous les espaces communs, stockages, bureaux.
- **Détecteurs de chaleur** dans les zones poussiéreuses ou exposées à la vapeur.
- **Alarmes incendie sonores et visuelles** pour prévenir tout le monde, y compris les personnes malentendantes.
- **Systèmes automatiques** connectés aux services d'incendie pour une intervention plus rapide.

Norme à respecter : Vérifiez la conformité avec la norme française **NF S61-936** et les réglementations ERP ou ICPE selon votre activité.

4. Prévoir des moyens d'extinction adaptés

Intervenir rapidement sur un départ de feu est parfois déterminant.

Choisissez les moyens adaptés :

- **Extincteurs à eau pulvérisée** pour les matériaux solides (papier, bois).
- **Extincteurs CO₂** pour les équipements électriques.
- **Extincteurs à poudre** pour les liquides inflammables et gaz.
- **Sprinklers automatiques** pour les grandes surfaces ou entrepôts sensibles.
- **RIA (Robinet d'Incendie Armé)** pour des interventions de première urgence plus puissantes.

À savoir : Les extincteurs doivent être répartis à intervalle régulier (généralement tous les 200 m²) et facilement accessibles.

5. Former le personnel à la sécurité incendie

La meilleure prévention reste la sensibilisation.

Organisez :

- **Des formations initiales** à l'embauche.
- **Des sessions de recyclage** régulières (idéalement annuelles).
- **Des modules spécifiques** pour l'utilisation des extincteurs, la reconnaissance des signaux d'alarme, et la conduite à tenir en cas de fumée.

La formation doit être adaptée au profil du personnel : formation plus poussée pour ceux travaillant dans les zones à risques.

Important : Cette obligation de formation est prévue dans le Code du travail (Articles R4227-28 à R4227-39).

6. Désigner et former des équipiers de première intervention (EPI)

Les EPI sont les relais directs des secours avant leur arrivée.

Leur rôle :

- **Déclencher l'alerte** et guider l'évacuation.
- **Tenter de maîtriser un départ de feu** si cela ne met pas leur vie en danger.
- **Assister les personnes en difficulté** (PMR, visiteurs paniqués).
- **Faire le comptage des personnes évacuées** au point de rassemblement.

Ces équipiers doivent bénéficier de **formations spécialisées** (théorie + pratique), incluant le maniement des extincteurs et la lecture des plans d'évacuation.

7. Organiser des exercices d'évacuation réguliers

Tester la théorie dans des conditions réelles est indispensable.

- **Objectif** : mesurer la rapidité et l'efficacité d'évacuation.
- **Fréquence** : au moins **une fois par an** (plus souvent dans les établissements accueillant du public).
- **Analyse** : après chaque exercice, établir un rapport et améliorer les procédures si besoin.

Conseil : Simulez aussi des situations complexes (fumées fictives, blocage d'une issue) pour mieux préparer vos équipes.

8. Assurer la maintenance des équipements de sécurité

Des équipements non fonctionnels en cas d'incendie peuvent avoir des conséquences dramatiques.

À vérifier :

- **Extincteurs** : contrôle visuel mensuel et maintenance annuelle obligatoire.
- **Alarmes incendie** : tests trimestriels recommandés.
- **Détecteurs de fumée et sprinklers** : nettoyage et test fonctionnel périodique.
- **Blocs d'éclairage de sécurité** : vérifications semestrielles.
- **Systèmes de désenfumage** : maintenance annuelle par une entreprise agréée.

Registre de sécurité : Tenez un registre à jour consignant tous les contrôles, tests et réparations.

9. Respecter la réglementation en vigueur

Le respect des normes incendie est une obligation légale.

Selon votre activité, vous pouvez être concerné par :

- **Code du travail** (locaux de travail).
- **Règlement de sécurité contre l'incendie** (ERP – établissements recevant du public).
- **Normes spécifiques ICPE** (installations classées pour la protection de l'environnement).
- **Certifications APSAD** pour garantir la qualité de vos dispositifs.

Attention : une non-conformité peut entraîner une fermeture administrative, des sanctions pénales et des pertes d'assurance.

10. Collaborer avec des professionnels de la sécurité incendie

S'entourer d'experts est une stratégie gagnante.

Ils peuvent :

- **Auditer vos installations** et évaluer vos risques.

- **Former votre personnel** selon les normes les plus récentes.
- **Installer et entretenir vos équipements** (extincteurs, alarmes, systèmes d'extinction automatique).
- **Vous accompagner lors des contrôles réglementaires** (visite de la commission de sécurité).

Choisissez des prestataires certifiés (par exemple APSAD ou CNPP) pour garantir la qualité des services fournis.

Conclusion

La prévention incendie est bien plus qu'une simple obligation administrative : c'est un acte responsable qui protège vos salariés, vos clients et votre entreprise. En suivant ces 10 étapes dans le détail et en les inscrivant dans une démarche d'amélioration continue, vous bâtissez un environnement de travail plus sûr et conforme à la réglementation.

<https://www.safe-groupe.com/>

[Prendre contact !](#)